

Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent
Livre de Règlements

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BÉCANCOUR
DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

RÈGLEMENT N° 159-2020

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE
TAXES, COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2020**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement fixant les taux de taxes, compensation et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par M. Robert Gendron lors de la séance du 28 janvier 2020;

Considérant que M. le Maire a fait une présentation de la modification à apporter lors de la séance du 28 janvier 2020;

Considérant que copie du règlement a été envoyée le 31 janvier 2020;

Considérant que même si tous les membres présents ont déclaré avoir lu le règlement, M. le Maire procède à la lecture du présent règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le règlement #159-2020 modifiant le règlement fixant les taux de taxes, compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020 # 157-2020 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 6 intitulé : Service égout dudit règlement # 157-2020 est remplacé par l'article 1 du présent règlement :

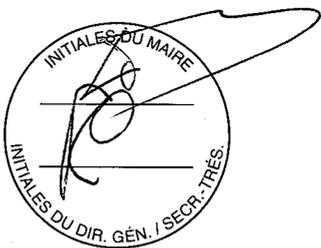
Article 1 Modification de l'article 6

Afin de pourvoir aux dépenses d'entretien des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, il est par le présent règlement, imposé et prélevé à tout propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble desservi par les réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, une compensation suffisante selon le mode de tarification suivant :

- Par unité de logement qu'il soit à des fins d'habitation et de résidence saisonnière	170,00 \$
- Par unité commerciale et industrielle	210,00 \$
- Immeuble agricole	4 430,00 \$
- Terrain de camping	1 845,00 \$
- Par unité de logement desservi par le réseau de Parisville	164,00 \$
- Vidange fosse septique : Résidence :	77,50 \$
Chalet :	38,75 \$

Article 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées dans la Loi.



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent
Livre de Règlements


France Grimard
directrice générale et secrétaire-trésorière


Christian Baril
maire

Avis de motion et présentation du règlement	2020-01-28
Adoption du règlement	2020-02-04
Avis de publication	2020-02-06



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
Livre de Règlements

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Relatif au règlement # 159-2020

Est par la présente donné par la soussignée, France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

Le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent le 4 février 2020 :

159-2020

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

AVIS PUBLIC est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au centre administratif de la municipalité situé au 1596, route Marie-Victorin, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est à dire de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h du mardi au jeudi inclusivement. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ à Deschaillons-sur-Saint-Laurent ce 6^e jour de février 2020.

France Grimard
directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et demeurant à Deschaillons-sur-Saint-Laurent, certifie par la présente, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des endroits suivants:

- Bureau municipal

- Bureau de poste

entre 7 heures et 19 heures, le 6^e jour du mois de février deux mille vingt.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour du mois de février deux mille vingt.

France Grimard
directrice générale et secrétaire-trésorière